



## COMITE TECHNIQUE PAPI

11/02/2016 – Lourdes (PLVG)

### Objet :

- Définition d'indicateurs propres à évaluer la réussite du PAPI

### Etaient présents :

Mme MASSON Angélique : Chargée d'interventions spécialisée, Agence de l'Eau Adour-Garonne

M MARTINET Régis : Mission post-crue, DDT65

M MASY Alain : SIVOM du Pays Toy

M HAMON Frédéric : Directeur du SYMIHL

M SANSAS Michaël : Technicien Rivière, SIRPAL

Mme ARTIGUES Delphine : Chargée de mission, Ville de Lourdes

M FRYSOU Olivier : PAPI, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

La DREAL Midi-Pyrénées, le Conseil Régional et la CATER65 étaient excusés.

### Propos :

Angélique MASSON rappelle la nuance entre les indicateurs de suivi et de réussite des actions et les indicateurs globaux qu'il convient de définir pour apprécier la bonne réalisation du programme :

- Indicateurs de suivi permettent de quantifier le degré de réalisation des actions,
- Indicateurs globaux permettent de quantifier et de qualifier l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Il est important de rappeler que l'évaluation d'un programme consiste rarement en l'intégration des indicateurs de suivi de chaque action. Il est nécessaire de mettre en place des indicateurs intégrateurs qui permettent de juger de l'atteinte des grands objectifs de la stratégie. Cette réunion de travail a pour objectif de définir ces indicateurs globaux.

Comme les grands objectifs de la stratégie s'appuient sur les grands axes du cahier des charges du PAPI de 2011, il est proposé de définir des indicateurs globaux selon ces grands axes-objectifs, quitte à les reformuler en sous-objectifs.

Régis MARTINET rappelle que la stratégie du PAPI s'appuie sur des documents stratégiques plus globaux tels que le SDAGE ou le PGRI. Angélique MASSON confirme cette remarque mais indique que ces documents cadres disposent plus d'orientations que d'indicateurs.

## **AXE 0 : ANIMATION ET GOUVERNANCE**

Objectif n°0 : Réalisation du PAPI

Indicateur n°0-1 : Nombre d'actions réalisées et engagées, avec découpage possible par axe ; comparaison avec l'objectif fixé du seuil minimal de 80%

Indicateur n°0-2 : Réalisation budgétaire en comparant les montants initiaux accordés avec les montants réellement versés, avec découpage possible par axe ; comparaison avec l'objectif fixé du seuil minimal de 80%

Indicateur n°0-3 : Organisation d'une gouvernance et d'une maîtrise d'ouvrage adaptées à la prévention des inondations

## **AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

Objectif n°1 : Amélioration de la connaissance de l'aléa inondation sur le territoire

La réalisation des actions suivantes participe à l'objectif n°1 : 1-4 ; 1-5 ; 1-6 ; 1-7 ; 1-9 ; 1-12 ; 1-13.

Indicateur n°1-1 : Nombre de DICRIM réalisés (pour les communes disposant d'un PPR approuvé)

Indicateur n°1-2 : Définition d'un espace de mobilité admissible partagé par les élus et les usagers

Indicateur n°1-3 : Utilisation des données acquises : nombre de conventions signées entre le propriétaire des données et les prestataires en charge de leur exploitation

Objectif n°1-bis : Développer la conscience du risque

La réalisation des actions suivantes participe à l'objectif n°1-bis : 1-1 ; 1-2 ; 1-3 ; 1-8 ; 1-10 ; 1-11

Indicateur n°1-4 : Nombre de contentieux : personne attaquant pour aller contre les règles d'aménagement du territoire par exemple

Indicateur n°1-5 : Retour d'enquête à réaliser en fin de PAPI sur un échantillon représentatif de la population (grand public, socio-professionnels, scolaires...)

Indicateur n°1-6 : Nombre de personnes ayant visités les expositions sur les crues récentes mises en place par le PLVG

## **AXE 2 : SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

Objectif n°2 : Mise en place d'un système de mesure hydrométéorologique cohérent afin d'apporter une information de qualité en temps réel auprès de la population exposée

Indicateur n°2-1 : Proportion de la population exposée disposant d'une information fiable en temps réel

Indicateur n°2-2 : Efficience des prévisions

### **AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE**

Objectif n°3 : Améliorer la sécurité de la population face au risque d'inondation

Indicateur n°3-1 : Respect des consignes indiquées dans les Plans Communaux de Sauvergarde (PCS) lors des exercices de crise

Indicateur n°3-2 : Délais d'évacuation

Indicateur n°3-3 : Pertinence des alertes (nombre d'alertes justifiées et injustifiées) : alerte Météo, alerte crue, déclenchement PCS

### **AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME**

Objectif n°4 : Adapter l'urbanisme à la connaissance de l'aléa

Indicateur n°4-1 : Nombre de documents d'urbanisme ou de planification (PLU, PLUI, SCoT...) intégrant une stratégie face au risque inondation et des recommandations d'aménagement

Indicateur n°4-2 : Couverture (proportion) d'adéquation entre PPRn et documents d'urbanisme

### **AXE 5 : LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES EPRSONNES ET DES BIENS**

Les indicateurs stratégiques de cet axe vont caractériser l'ensemble des mesures (réalisées ou étudiées) dans le cadre du premier PAPI.

Objectif n°5 : Réduction de la vulnérabilité

Indicateur n°5-1 : Comparaison des dommages directs à crue équivalente (montant, nombre de biens impactés...)

Indicateur n°5-2 : Comparaison des dommages indirects à crue équivalente (durée de coupure des routes, impact économique, impact sur l'environnement...)

Indicateur n°5-3 : Evolution de la police d'assurance des particuliers

### **AXE 6 : LE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE DES CRUES**

Sur ce volet, il est rappelé que compte tenu des pentes fortes des cours d'eau, les zones d'expansion sont peu étendues et l'écrêtement des crues à attendre est relativement faible sur le territoire (onde cinématique dominante par rapport à l'onde diffusante). Cependant le maintien d'un espace de mobilité permet aux cours d'eau de dissiper leur énergie en régulant le transport solide.

Objectif n°6 : Améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau pour prévenir les inondations en synergie avec les enjeux

Indicateur n°6-1 : Quantification de l'amélioration du transit sédimentaire par modélisation des aménagements réalisés

Indicateur n°6-2 : Evaluation de la qualité des habitats piscicoles en aval de l'ancien lac des gaves notamment

Indicateur n°6-3 : Coût des travaux d'entretien courant réalisés en régie par les brigades vertes du territoire (végétation, gestion courante des ouvrages...)

Indicateur n°6-4 : Coût des travaux de réfection des ouvrages

### **AXE 7 : LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES**

Objectif n°7 : La protection des populations jusqu'au niveau de protection donné pour chaque ouvrage

Indicateur n°7-1 : Nombre d'incidents, d'accidents, recensés sur les ouvrages de protection pour des occurrences de crue inférieures au niveau de protection donné pour l'ouvrage concerné

Rédacteur : Comité technique, le 11/02/2016

